

Strasbourg le 14 Mai 1857.

25

Envoi de la somme de 200
 francs d'apprentissage avec
 autorisation de passer
 170 f.

Monsieur le grand homme,

Depuis que la dernière lettre que vous m'avez
 fait l'honneur de m'écrire, n'est parvenue, ce
 n'est qu'à hier que j'ai pu parler à la mère de votre
 mariage, dit-elle d'ailleurs, après avoir consulté sa
 fille, à propos de la suite de son mariage qui existait entre
 elle et les deux sœurs de votre mère, à propos de ce qui peut
 être dit par les dernières, elle a jugé à propos que
 cette union fût célébrée avec les conditions convenues.
 Elle pour sa part, les conditions ne sont pas les seules
 qu'elle ait acceptées, mais les autres n'ont pas été
 dans, si toutefois il y en a eu d'autres, car je n'en
 suis certain. Si les quelques lignes d'autorisation de
 vous par elle, ne suffisent pas, la position actuelle
 ne lui permettrait pas d'en faire une autre plus
 explicite, plus légale, plus acceptable, et devrait donc être
 demandée pour la rétroceder.

Après, Monsieur le grand homme, avec la décision
 regret de ne venir pas vous répondre plus tôt, l'ex-
 plication de mes respectueux sentiments.

Benedictin
 de la Ville



